

## AVIS PUBLIC

### **Règlement no 836-1 modifiant le règlement no 836 sur le traitement des élus municipaux**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du vendredi **20 août 2021, à 18h30**, à l'église, le projet de règlement suivant sera présenté pour adoption par le Conseil : « *Règlement no 836-1 modifiant le règlement 836 sur le traitement des élus municipaux* ».

Le projet de règlement no 836-1, une fois adopté, aura pour effet de modifier la rémunération de base du maire.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

ÉLU	Rémunération de base Actuelle 2021	Rémunération de base proposée au 1 <sup>er</sup> novembre 2021	Allocation de dépenses proposée au 1 <sup>er</sup> novembre 2021
Maire	31 790 \$	39 738,12 \$	Article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ c. T-11.001)
Conseillers	8 091,36 \$	8 091,36 \$	Article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ c. T-11.001)

Rémunérations additionnelles pour les conseillers :

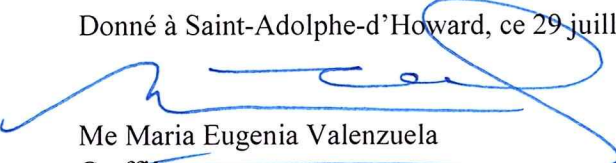
	Allocation sur rémunération additionnelle			
	Actuelle 2021	Proposée au 1 <sup>er</sup> novembre 2021	Actuelle 2021	Proposée au 1 <sup>er</sup> novembre 2021
Maire suppléant	3224,88 \$/année ou 268,74 \$/ mois	3224,88 \$/année ou 268,74 \$/ mois	1612,44 \$/année ou 134,37 \$/mois	1612,44 \$ ou 134,37 \$
Président et/ou membre d'un comité	3030 \$/année ou 252,50 \$/mois	3030 \$/année ou 252,50 \$/mois	1515, \$/année ou 126,25 \$/mois	1515, \$/année ou 126,25 \$/mois

Le projet de règlement prévoit également :

- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.
- Que le règlement entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité et à l'Hôtel de Ville, 1881, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard, durant les heures régulières de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 29 juillet 2021.

  
Me Maria Eugenia Valenzuela  
Greffière

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0  
Tél : (819) 327-2044 – 1-855-327-2044 / Téléc. (819) 327-2282  
[info@stah.ca](mailto:info@stah.ca) – [www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)